

## REGLEMENT

### 1/ L'épreuve

Le foyer culturel et sportif d'Uzerche organise le **Dimanche 09 juillet 2017** la 9<sup>ème</sup> édition de La Vézerchoise.

Cette épreuve propose :

**09h00** : Aux marcheurs **un parcours de 9 kms**

**09h15** : Une course réservée aux enfants, sur un circuit à parcourir 1 ou plusieurs fois en fonction de la catégorie.

#### départ 09h15

nano poussin (2012) et micro poussin (2011-2010)- 1/2 tour soit environ 600 m-

mini poussin (2009-2008) et poussins( 2007-2006)- 1 tour soit 1000 m –

#### départ 09h15

benjamins(2005-2004) - 2 tours, soit 2000 m –

minimes (2003-2002) - 3 tours, soit 3000 m –

**cette course n'est pas chronométrée et ne donnera pas lieu à classement.**

**10h00** : Aux coureurs,

**un parcours de 14,5 kms**, jallonné de quelques difficultés, comme la fameuse côte du Gour Noir ou les 151 marches à gravir en fin de parcours, inscrit au challenge mlk trail.

**un parcours découverte du trail de 7,5 kms**, avec des difficultés moindres, mais avec les marches à l'arrivée,

Le départ et l'arrivée se feront quai Julian Grimau à Uzerche

### 2/ Conditions d'inscription

*Cette épreuve est ouverte aux catégories cadets, juniors, espoirs, seniors, V1, V2, V3, V4, hommes et femmes*

Un certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition, délivré moins d'un an avant la date de l'épreuve (ou sa photocopie certifiée conforme), ou bien une licence sportive reconnue par la FFA saison 2017 compétition (mentionnant un certificat médical) seront exigés pour participer à l'épreuve.

#### Extrait du règlement FFA :

*Condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.*

*Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, que les participants sont :*

- **Titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise d'une Licence Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrés par la FFA.**
- **Ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L. 131-6 du code du sport délivrée par une fédération agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>). Pour les licences délivrées par l'UNSS ou l'UGSEL, les participants doivent être valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la mention non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- **Ou titulaires d'une Licence délivrée par la FFTri, la FF CO ou la FFPM pour la saison en cours ;**

- **Ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.**

Les originaux de ces documents sont obligatoires lors du retrait des dossards.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire.

### **Le montant de l'inscription est fixé à :**

- **9 euros pour la course dans le cas d'une inscription à l'avance**
- **10 euros pour la course dans le cas d'une inscription sur place**
- **3 euros pour les marcheurs, uniquement sur place**
- **3 euros pour la course enfants, uniquement sur place**

Le chèque est à l'ordre de Foyer culturel et sportif d'Uzerche. Un lot est donné à chaque coureur à l'inscription.

**Le retrait des dossards** se fera le Dimanche 09 juillet à partir de 08h00 sur le site de départ, quai Julian Grimau à Uzerche.

**Mon inscription à La Vézerchoise implique l'acceptation du règlement dont j'ai pris connaissance.**

### **3/Ravitaillement**

3 ravitaillements seront disponibles:

- KM 5, juste avant le viaduc à côté de la petite gare
- KM 10, aux environs du 10e km, avant la montée du gourdon noir
- A l'arrivée

A ces postes respectez l'environnement. Il est demandé aux coureurs de jeter les bouteilles ou gels énergétiques au niveau des signaleurs et de ne rien jeter sur le reste du circuit.

### **4/Assistance médicale et sécurité**

Un médecin et une équipe de secouriste seront présents pendant toute la durée de la marche et de la course. Ils sont habilités à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

Le témoin d'un accident doit prévenir le premier organisateur ou signaleur rencontré qui transmettra au responsable de course qui après localisation précise du blessé organisera les secours en accord avec le responsable des secours (médecin) en fonction de la description des blessures ou malaise et de l'âge du participant

### **5/ Assurance**

L'organisation souscrit une assurance de responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

### **6/Logistique**

Des douches sont prévues à l'arrivée.

Un ravitaillement très complet attendra les concurrents à l'arrivée.

## **7/ Classement et dotation**

Les 3 premiers hommes, ainsi que les 3 premières féminines du classement scratch seront récompensés par des trophées et des lots ainsi que le premier homme et la première féminine de chaque catégorie qui seront également récompensés par des coupes ou des lots.

Une récompense sera aussi remise au premier et à la première uzerchoise,

Pour le 7,5 kms, seuls les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés.

Des récompenses seront aussi distribuées sur la course enfant

## **8/Propriété individuelle de l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

## **9/ Dossier inscription**

Le dossier d'inscription doit être complet pour être accepté, à savoir :

- 1.La fiche d'inscription renseignée, datée et signée.
- 2.Le certificat médical pour les non-licenciés ou photocopie de la licence.
- 3.Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Foyer culturel et sportif d'Uzerche.

Des bulletins sont disponibles au magasin mlk à brive , et les inscriptions à l'avance peuvent être aussi déposées dans ce magasin.

Ils sont aussi imprimables sur le site : <http://www.fcsuzerche-naturepassion.fr> rubrique la vézerchoise.

Il est aussi possible de s'inscrire directement en ligne sur le site de Jorganize: <http://www.jorganize.fr/>

Inscriptions possibles le dimanche 09 juillet 2017 sur place quai Grimaud à partir de 08h00

## **10/ Pénalités :**

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent:

- Non port du matériel obligatoire ou du dossard.
- Aide extérieure de toute nature.
- Non respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité,de celle d'autrui ou non assistance à un concurrent.
- Avis du service médical
- Non respect des consignes données par les signaleurs

## **11/ Modification - Annulation**

L'organisateur se réserve le droit de modifier éventuellement le parcours, celui-ci étant soumis à autorisation.

Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs et les marcheurs.